



*Nemo legem ignorare censetur
Nemo est supra legis
Dura lex sed lex*

REGLEMENT des TOURNOIS Et de la convivialité au sein du Brussels Chess Club

Saison 2022-2023

Chers amis,

Vous participez ou vous participerez à un de nos tournois de parties longues, rapides ou blitz.

Permettez-nous de vous en énoncer les principes, les archiconnus et les nouveaux, de bon fonctionnement.

L'organisation des tournois

- ***Les tournois sont régis par les règles du Jeu d'Echecs de la FIDE*** (FIDE Laws of Chess, dernière mouture du 1^{er} janvier 2018)

telles qu'elles sont exposées dans [le Vade Mecum 2019 de la FEFB](#).

- Les décisions arbitrales sont prises par l'Arbitre Principal, Philippe Jassem (arbitre B, homologué FIDE), ou, en son absence, par Arnaud D'hajère (arbitre B, homologué FIDE) ou Sergio Zamparo (arbitre B, homologué FIDE), voire, en dernier recours, par tout arbitre homologué présent dans la salle. **Les décisions sont irrévocablement prises pendant ou à l'issue de la partie incriminée.** Il est impérieusement fait appel à la bonne volonté et au sens de l'équité des joueurs.

- Dorénavant, en l'absence de cote ELO FRBE pour un tournoi FRBE (exclusif) et de cote ELO FIDE pour un tournoi FIDE, pour l'équité à la fois des appariements et des récompenses finales, il sera tenu compte, outre de celles de la FRBE (pour un tournoi FIDE) et de la FIDE (pour un tournoi FRBE), de toute autre cote disponible émanant d'une fédération étrangère ou même d'une ancienne disparue des tablettes. Ce redressement accompli, un joueur toujours non classé ne pourra plus prétendre à un prix de catégorie. Il incombe au joueur d'apporter l'information et la preuve d'une cote si celle-ci est difficile à obtenir par les moyens ordinaires (essentiellement Internet).

Dans le règlement des tournois de la FRBE, l'article 3g récemment modifié stipule : "Tout joueur nouvellement affilié qui possède une cote FIDE ou une cote d'une fédération étrangère ou une ancienne cote doit le signaler. Son cercle est responsable de la communication de ces informations."

- Pour les parties longues, les inscriptions seront clôturées à **18h50 précises**; il vous est toujours loisible de nous avertir personnellement de votre venue au 0476/39.37.95 (Pierre Kolp) ou au 0478/34 75 57 (Philippe Jassem). Ceci reste valable que vous vous appeliez Adalbert, Sigismond, Berthe, Chrysostome ou même Kevin. Les appariements seront communiqués à **18h55 précises** et les pendules des blancs enclenchées pour le début des parties à **19h précises**.

- Pour les parties longues, nous rappelons qu'une personne ayant payé à l'avance l'abonnement pour tout le tournoi pourra (mais ce n'est pas obligatoire) demander à être inscrite d'office à toutes les rondes; dans ce cas, elle ne devra pas se présenter pour inscription avant l'heure mais directement pour la partie et, au contraire, devra nous **prévenir de son absence** éventuelle pour ne pas être appariée et déclarée forfait (sans parler du respect pour son adversaire); dorénavant, une absence non signalée, sauf cas de force majeure, entraînera l'annulation de l'inscription d'office pour le reste du tournoi (mais pas de l'abonnement évidemment). La règle s'applique également à ceux qui ont payé l'abonnement annuel et qui sont, sauf demande expresse, inscrits d'office à tous les tournois.

De plus, considérant qu'il n'est pas légitime de faire payer un joueur pour la seule attente d'un absent et dans la contrainte connexe de ne pas léser le club en grevant ses finances, le joueur déclaré forfait devra, en sus de la sienne (normalement déjà réglée), payer l'inscription de son adversaire – fixée à 3€50 quel que soit son statut (ie abonné ou pas) – au club qui aura préalablement remboursé ce dernier.

- Pour les parties longues, au diapason de la FRBE, nous autorisons l'heure de retard à l'échiquier.

Les parties commencent à 19h. Le joueur apparié qui arrive à 20h01 est déclaré forfait

- Pour les parties rapides (et blitz), l'inscription n'est jamais automatique. Seuls sont appariés les joueurs présents dans le club à l'entame des parties. Si le joueur est en retard pour la (les) première(s) ronde(s), il aura toujours la possibilité de s'inscrire au tournoi dès son arrivée en nos locaux et il sera apparié pour les rondes suivantes.

- ***Un joueur non affilié à un club belge pourra participer librement à un unique Open de parties officielles non FIDE, pas à un second, une ronde jouée valant participation.***

(En clair, ceux qui ont participé librement à ne fût-ce qu'une ronde d'un autre open, antérieur ou simultané, devront s'acquitter de la cotisation, chez nous ou dans un autre club belge, pour participer à ne fût-ce qu'une seule ronde de ce nouvel open).

- Une exception à la règle précédente, ***lorsque le tournoi compte pour un classement FIDE, le joueur doit être obligatoirement affilié avant l'entame de sa première partie.*** Cette formalité ne dure que deux minutes et peut s'accomplir lors de l'inscription au tournoi.

- Nous avons décidé de ne plus faire, au fur à mesure des inscriptions, d'appariements intermédiaires qui renseignent les joueurs sur leur éventuels adversaires et ainsi leur permettent de décider de leur participation : cela constitue un biais certain pour l'équité et une atteinte à la noblesse de notre jeu et confine parfois à un manque de respect. Donc et redonc, **on joue ou ne joue pas**, point barre. Evidemment, cette décision ne s'applique pas pour les tournois fermés toutes rondes pour lesquels les appariements sont connus dès après le tirage au sort.

Les futurs appariements renseignés sur le site [SWAR Résultats](#) ne sont que provisoires (indicatifs), comme leur intitulé l'indique dorénavant; ils servent pour d'éventuelles préparations.

- Lorsque les fins de parties longues ou rapides (mais pas en blitz) sont au KO, ie sans incrément, - *pratique qui tend à disparaître* - la directive III des Règles du Jeu d'Échecs est d'application, notamment l'article III.6 lorsque les arbitres (Philippe Jassem, Sergio Zamparo, Arnaud D'hajière ou tout autre arbitre) ne sont plus présents, la réclamation devant alors être transmise à Philippe Jassem (ceci est le seul cas où la décision pourra être prise après la partie).

Le comportement des joueurs

- Il vous est demandé de manipuler l'immobilier, le mobilier et le matériel échiquéen ou autre avec délicatesse. Toute dégradation volontaire ou par négligence caractérisée sera sévèrement sanctionnée et entraînera des dédommagements pécuniaires.

- ***Il est interdit de fumer dans nos locaux***: personne, nulle part, jamais, en aucune circonstance, quoi que soit (donc y compris la cigarette électronique). Ceci reste valable pour le patio (intérieur par définition) du bâtiment.

Un espace réservé aux fumeurs se trouve à l'extérieur juste devant la porte d'entrée avec des cendriers qui ne demandent qu'à être utilisés contrairement à la pelouse et le trottoir, ces délicats.

Dorénavant, toute personne contrevenant à cette règle - ie surprise à fumer dans nos locaux, singulièrement aux toilettes - se verra **interdite d'accès à notre club de manière temporaire** (ou définitive si récidive). La mesure prendra effet soit immédiatement pour un spectateur, soit dès la fin de sa partie pour un joueur. Le coupable devra en outre renoncer à toute somme forfaitaire déjà versée. Le terme de la sanction ou sa levée seront arrêtés par le comité disciplinaire mentionné plus loin.

- Il n'est pas, tant s'en faut, interdit, sauf cas de force majeure, d'être courtois, avenant, discret, respectueux du noble jeu en général et de son adversaire en particulier. Il est notablement inutile d'attribuer la victoire de ce dernier à la chance, à une quelconque forfaiture de sa part ou à un complot mondial. Tout aussi dispensable est d'attribuer la sienne propre à son indicible génie. *Le caractère se révèle autant dans l'adversité que dans la bonne fortune.*

- ***Il est interdit de manger dans les zones de jeu*** (en clair dans les pièces où se jouent les parties). Une certaine tolérance, laissée à l'entière discrétion de l'arbitre, peut-être accordée à l'ingestion stylée et surtout **silencieuse** de petites gourmandises (i.e. pastilles, bonbons contre la toux...). Nous ne pouvons que hautement vous recommander de manger au bar.

- Il vous est loisible, pour quelque raison que ce soit, de changer d'échiquier (ie de table) mais seulement avec l'accord de votre adversaire, qui est totalement libre de sa décision, et ce, évidemment, vers un échiquier libre. La pendule ne peut pas être déplacée sans autorisation de l'arbitre mais les noirs peuvent choisir de placer l'échiquier de manière à ce que la pendule soit à leur droite ou à leur gauche selon leur meilleure convenance.

- *N'oubliez pas d'éteindre votre GSM pendant la rencontre et surtout de ne pas le porter sur vous !* Il est recommandé de le laisser éteint à côté de votre échiquier. Un joueur peut amener sous sa propre responsabilité un téléphone mobile ou un autre moyen de communication éteint dans le local de jeu, Het Huys, mais il ne peut pas le porter sur lui pendant la partie. Exemples possibles : à côté de l'échiquier, dans son manteau (qui pend au portemanteau ou à sa chaise) ou dans un sac (à main). Evidemment ces appareils (éventuellement dans un manteau ou un sac (à main)) ne peuvent pas être déplacés et encore moins quitter le local du jeu pendant la partie. *S'il est constaté qu'un joueur porte un tel appareil sur lui pendant sa partie ou que celui-ci ne soit pas éteint, alors il perd la partie et son adversaire la gagne.* Si un joueur rentre dans le local de jeu après le début de la partie, alors il peut encore se mettre en ordre concernant le téléphone mobile ou un autre moyen de communication avant qu'il ait joué son premier coup.

- *Il vous est interdit pendant votre partie d'avoir une quelconque activité échiquéenne autre, ie jouer, analyser, lire, s'informer, discuter.* Ceci est particulièrement sensible en ce qui concerne les projections sur un support quelconque (écran, mur, tv, ordinateur...) des parties des échiquiers électroniques : la discrétion doit régner aux alentours dudit support.

- *Veillez remettre votre échiquier en l'état initial* – il ne vous est pas interdit de signifier l'issue de la partie avec les rois, cela est même une bonne pratique.

- *Veillez rapporter vos verres, tasses et autres bocks vides au bar* - cette prière reste valable quel que soit le vacataire qui s'en coltine sa tenue.

- Veuillez essayer dans la mesure du possible de ne pas parler à voix trop haute, que ce soit à la salle d'analyse ou au bar. Il reste évident que le silence absolu doit régner dans les zones de jeu sauf si l'ensemble des parties sont terminées.

- Il est recommandé d'éviter en nos locaux dans la mesure du possible les sujets dits clivant : politique, religion, ethnie, sexualité ...

L'autorité disciplinaire

- Un comité dit disciplinaire, composé du Président, Piet Van de Craen, du Responsable des ICN/ICF, Sergio Zamparo, du Trésorier, Pierre Kolp, et de l'Arbitre Principal, Philippe Jassem, comité auquel il a été autorisé d'utiliser des sanctions puisées dans un catalogue non restrictif, allant du simple avertissement à l'expulsion définitive de toutes nos activités, décidera de la suite à donner à tout comportement, surtout répété, susceptible de nuire à la convivialité et à la bonne humeur qui doivent présider aux activités de notre club, et ceci indépendamment des Règles du Jeu d'Echecs susmentionnées. Liste non exhaustive d'agissements à éviter : les dégradations volontaires ou par négligence caractérisée, la violence, les insultes, la grossièreté, le bruit, la bougeotte, les réclamations intempestives, manger ou grignoter à la table de jeu, le débraillé, le manque d'hygiène ...

Bien à vous,
Vos serviteurs

[Philippe Jassem](#), 0478/34 75 57

[Pierre Kolp](#), 0476/39 37 95

[Piet Van de Craen](#), 0475/ 32 07 09

[Sergio Zamparo](#), 0496/21 46 73

[La Direction du Tournoi](#)